

Solidarité à la source

La DSN, un point d'appui de la transformation numérique des prestations

Paris, le 17 mars 2025 – La réforme de la solidarité à la source, portée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), permet depuis le 1^{er} mars aux allocataires éligibles au RSA et à la prime d'activité de bénéficier d'un calcul de leurs droits à partir des données acquises « à la source » auprès de tiers de confiance. Cette solidarité à la source s'appuie sur les données DSN et PASRAU, dans la logique du prélèvement de l'impôt à la source et de la récupération des données à la source déjà mise en œuvre pour le traitement des aides aux logements. Focus sur les coulisses de cette réforme majeure.

Le rôle du socle DSN, Déclaration sociale nominative

Jusqu'à présent, les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité devaient remplir eux-mêmes une déclaration trimestrielle de ressources (DTR), souvent complexe et source d'erreurs. Désormais, les données nécessaires seront directement récupérées sur le DRM (Dispositif des Ressources Mensuelles) alimenté par la Déclaration sociale nominative (DSN) et le dispositif de prélèvement à la source pour les ressources autres (PASRAU). Cela permet un pré-remplissage automatique des principales ressources nécessaires au calcul du RSA et de la prime d'activité.

L'expérimentation menée avec dix caisses d'allocations familiales pilotes a confirmé la fiabilité des données DSN et PASRAU pour préremplir les DTR et calculer le RSA et la prime d'activité, ouvrant la voie à cette généralisation sur tout le territoire depuis le 1^{er} mars. Cette réforme s'appuie donc sur l'infrastructure technique et organisationnelle de la DSN et PASRAU, des dispositifs robustes et éprouvés, qui reposent sur des principes de normalisation stricts et une fiabilisation des données connues. En ce sens, la réforme de la solidarité à la source s'inscrit dans la continuité de celle du prélèvement à la source, qui avait déjà démontré l'efficacité de cette approche. Les acteurs impliqués, CNAF, CNAV, Urssaf, membres du GIP-MDS, ont ainsi pu s'appuyer sur cette expérience réussie avec la DGFIP pour aller plus loin et adapter cette logique aux prestations sociales.

Une donnée nouvelle majeure : le montant net social (MNS)

La réforme a nécessité d'introduire une nouvelle donnée en paie et sur le bulletin de salaire : le montant net social (MNS), qui est la donnée de référence pour le calcul du RSA et de la prime d'activité. Un travail collectif mené entre les Urssaf, les MSA, le GIP-MDS, les éditeurs et les entreprises a permis d'assurer une fiabilité maximale du MNS, via cinq contrôles normalisés qui alertent les entreprises lorsque le montant semble incorrect.

Si des écarts peuvent persister, ils sont en nombre restreint et un dispositif de suivi des dysfonctionnements a été mis en place pour les traiter. Dès lors qu'un allocataire ne valide pas les données préremplies, un signalement est envoyé et pris en charge par une cellule de traitement mutualisée, sous l'impulsion de la CNAV, en lien avec les Urssaf. Le signalement est analysé, et, si nécessaire, les corrections seront demandées auprès des employeurs ou des déclarants PASRAU. Le GIP-MDS intervient dans ce cadre en tant qu'interlocuteur des éditeurs de logiciels, en cas d'anomalies de masse sur un parc logiciels pour améliorer les traitements.

Une réforme aux bénéfices multiples

En supprimant la charge déclarative pour les bénéficiaires, la solidarité à la source simplifie considérablement leurs démarches tout en garantissant un calcul plus juste du RSA et de la prime d'activité. Cette réforme illustre une nouvelle fois l'impact positif de la normalisation des données sociales et l'industrialisation des flux à grande échelle. Comme pour le prélèvement à la source, la

solidarité à la source ouvre la voie à un pilotage plus précis et efficace des politiques publiques, avec des bénéfices concrets pour les citoyens et les administrations.

Contacts presse

Net-entreprises
[Frédérique Lebon](#)
06 42 70 44 48

Bona fidé
[Deborah Khaghani](#)
06 63 36 76 60

À propos de Net-entreprises

Géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS), [Net-entreprises](#) est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises. Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de services net-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 80 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.